

**MOT INTRODUCTIF DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE CONGOLAIS DE
CONTRÔLE A L'OCCASION DE LA PREMIERE REUNION PREPARATOIRE DU
DIALOGUE DE HAUT NIVEAU RDC-RWANDA-UGANDA POUR L'EVALUATION DU
REGIME COMMERCIAL SIMPLIFIE DU COMESA (RECOS)**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation de l'Office Congolais de Contrôle pour participer à cette réunion initiée à la demande de Son Excellence Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur ad intérim. Avant de vous proposer l'ordre du jour, j'ai le devoir de vous en fixer le contexte, autrement dit d'expliquer précisément pourquoi nous sommes réunis ce jour, comme nous aurions pu l'être ailleurs.

La réponse est que notre pays est engagé avec d'autres pays africains voisins dans l'application du Régime Commercial Simplifié du COMESA, RECOS en sigle, pour répondre à divers objectifs. Il s'avère aujourd'hui indispensable de faire le point sur la mise en œuvre de ce régime par nos différents Etats, en particulier la RD Congo, la République du Rwanda et la République de l'Ouganda, environ trois ans après son adoption en RD Congo.

Pour mémoire, le RECOS a été élaboré par le COMESA à la demande de petits commerçants transfrontaliers, et il a été adopté par notre pays, pour répondre aux objectifs majeurs suivants :

- ✓ Offrir aux petits commerçants l'avantage de bénéficier d'un régime commercial exempté d'un maximum de frais ;
- ✓ Conduire le commerce informel vers le formel ;
- ✓ Simplifier les procédures douanières et commerciales pour les petits commerçants ;
- ✓ Aider les gouvernements à collecter les statistiques du commerce transfrontalier ;
- ✓ Réduire incidemment la corruption et le harcèlement des agents publics.

Le RECOS repose principalement à ce jour sur quatre piliers :

- ✓ La liste commune des produits éligibles, négociée entre Etats membres du COMESA qui partagent une frontière commune ;
- ✓ Un document portant Déclaration douanière simplifiée ;
- ✓ Un Certificat d'Origine simplifié ;
- ✓ Un montant de référence, en l'occurrence USD 2000.

Cependant, il a été constaté l'existence de plusieurs problèmes techniques relatifs à la mise en œuvre du RECOS, lesquels appellent des recommandations aux décideurs en vue d'améliorer la continuité de son exécution.

A cet effet, nous sommes appelés à échanger et/ou arrêter des positions communes sur divers sujets :

- ✓ Etat d'avancement de la mise en œuvre des accords bilatéraux RDC-RWANDA, RDC-OUGANDA ;
- ✓ Progrès accomplis et défis rencontrés ;
- ✓ Défis rencontrés tant pour les produits primaires que les produits manufacturés ;
- ✓ Propositions concrètes en vue de résoudre les problèmes identifiés ;
- ✓ Flux et tendances des données commerciales du RECOS ;
- ✓ Progrès réalisés dans la mise en œuvre et le fonctionnement des Comités Mixtes des Frontières (CMF) ;
- ✓ Expérience dans l'utilisation des listes communes ;
- ✓ Problèmes émergents, ajustements et actions nécessaires.
- ✓ Modalités de renforcer les capacités des commerçants pour leur conformation aux normes et règlements techniques ;

- ✓ Traitement des commerçants et surtout de petits commerçants par nos différents services ;
- ✓ Utilisation des comités des frontières pour s'attaquer aux obstacles transfrontaliers ;
- ✓ Exigence justifiée ou non de nombreux documents, à savoir notamment Certificats phytosanitaires, Permis d'importation/exportation (SPS), etc.
- ✓ Absence ou inclusion dans les listes communes de certains produits, principalement produits manufacturés ;
- ✓ Accroissement du taux de petits commerçants utilisant le RECOS ;
- ✓ Mécanismes éventuels pour lutter contre le fractionnement des cargaisons à destination de la RD Congo ;
- ✓ Proposition de la valeur seuil acceptable pour l'application du RECOS ;
- ✓ Analyse et gestion assumée des risques dans les contrôles.

S'agissant particulièrement du seuil de référence pour l'application du RECOS, signalons qu'après avoir été de 500 Dollars américains au départ, le seuil en vigueur est aujourd'hui de 2 000 Dollars américains, tandis qu'il

est de 2500 Dollars américains selon la Réglementation du Change en RD Congo.

Suivant les résultats des derniers travaux qui ont réuni les experts à la demande du Ministère des Finances, il a été proposé que le seuil soit ramené à 500 Dollars dans le cadre particulier du RECOS. Je suppose que cette position sera confirmée à l'issue de la présente réunion préparatoire.

D'autres prises de positions et des objectifs SMART devront également être arrêtés pour être proposés à nos partenaires des Républiques sœurs du Rwanda et de l'Ouganda, c'est-à-dire des objectifs « *Spécifiques, Mesurables, axés sur des Résultats, Atteignables dans un Temps limité* ». *Des objectifs crédibles et conformes aux intérêts économiques de notre pays.*

Ceci dit, voici les trois points de discussion que je vous propose à l'ordre du jour :

1. Adoption de l'agenda provisoire de travaux du Dialogue de Haut niveau prévus à Goma du 27 au 29 mars 2019 ;
2. Adoption de l'Aide-mémoire commun pour la participation de la RDC auxdits travaux.

3. Divers.

Les documents martyrs proposés à l'adoption vous ont été transmis préalablement depuis le vendredi 15 mars 2019. Cinq jours après leur réception, je peux compter sur vous pour formuler des propositions concrètes d'amendements tant de forme que de fond, qui puissent nous permettre de gagner du temps. Une deuxième réunion préparatoire devrait avoir lieu à Goma avant le début des travaux en tripartite, avec association des opérateurs nationaux locaux.

L'Agenda provisoire qui sera arrêté ici sera transmis dès ce soir sinon le plus tôt possible au COMESA, comme la proposition de la partie congolaise en qualité de pays d'accueil, sur l'organisation du dialogue de haut niveau recommandé par cette institution.

L'Aide-mémoire qui sera adopté est un document interne qui servira de feuille de route commune à la délégation congolaise.

Merci de votre attention.